

**Décret présidentiel n° 99-299 du 15 Ramadhan 1420 correspondant au 23 décembre 1999 portant nomination du Chef du Gouvernement.**

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment son article 77 (5° et 6°);

**Décète :**

Article 1er. — M. Ahmed BENBITOUR est nommé Chef du Gouvernement.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 15 Ramadhan 1420 correspondant au 23 décembre 1999.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.



**Décret présidentiel n° 99-300 du 16 Ramadhan 1420 correspondant au 24 décembre 1999 portant nomination des membres du Gouvernement.**

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment son article 79;

Vu le décret présidentiel n° 99-299 du 15 Ramadhan 1420 correspondant au 23 décembre 1999 portant nomination du Chef du Gouvernement;

Sur proposition du Chef du Gouvernement;

**Décète :**

Article 1er. — Sont nommés messieurs :

Ahmed OUYAHIA.....	Ministre d'Etat, ministre de la justice
Yazid ZERHOUNI.....	Ministre de l'intérieur et des collectivités locales
Youcef YOUSFI.....	Ministre des affaires étrangères
Abdellatif BENACHENHOU.....	Ministre des finances
Hamid TEMAR.....	Ministre de la participation et de la coordination des réformes
Salim SAADI.....	Ministre des ressources en eau
Noureddine BOUKROUH.....	Ministre de la petite et moyenne entreprise et de la petite et moyenne industrie
Chakib KHELIL.....	Ministre de l'énergie et des mines
Boubekeur BENBOUZID.....	Ministre de l'éducation nationale